

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 59
Membres absents : 19
Procurations : 11

Séance du 15 novembre 2023
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 15 du
mois de novembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 09/11/2023
Date de transmission : 21/11/2023
Date de mise en ligne : 22/11/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BAUMLIN Christian, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WILHELM Mathieu, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), Mme CAZES Hélène, M. BOHLY Dominique (pouvoir à M. FERON Jules), Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FUCHS Serge, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. KAHRIC Franck, M. KASTLER André (pouvoir à Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra, Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. SCHACHER Francis), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

7^{ème} QUESTION

Participation aux frais de fonctionnement du Complexe sportif de Sierentz mis à disposition du collège DOLTO (DELIBERATION n°2023-154)

M. TURRI Pascal ne prend pas part au vote.

Historiquement, au titre de ses compétences, Saint-Louis Agglomération gère directement deux COSEC attenants à des collèges accueillant des élèves de plusieurs communes de l'agglomération : le COSEC de Village-Neuf rattaché au collège Nerval ainsi que le COSEC de Hégenheim rattaché au collège des 3 Pays. L'agglomération bénéficie à ce titre d'une participation aux frais de fonctionnement des équipements versée par la CeA.

Concernant le collège DOLTO de Sierentz, les collégiens sont accueillis pour leurs cours d'EPS dans les structures communales, qui bénéficient à ce titre d'une participation aux frais de fonctionnement des équipements d'une part par la CeA et d'autre part par Saint-Louis Agglomération, qui est venue se substituer dans ce cadre à l'ancienne CC Pays de Sierentz et qui venait payer le solde des frais annuels, diminution faite de la part départementale.

Ces participations, calculées sur les surfaces utilisées lors de la mise en place de cet accord en 1986, n'ont pas été réévaluées, sauf révision annuelle. Or il s'avère que les surfaces mises à disposition ont considérablement augmenté notamment du fait de la reconstruction du gymnase suite au sinistre de 2017. La surface mise à disposition du collège est ainsi passé de 1 064 à 1 714 m² sans compensation des surcoûts de fonctionnement à la Commune.

A l'instar de la CeA qui a accepté de réviser sa participation annuelle, il est ainsi proposé, sur proposition du Bureau, de faire évoluer la participation de SLA, dès 2023, à hauteur de 60 000 € au lieu des 39 330 € actuels. La Commune viendrait compenser le solde.

Le projet de convention ci-joint précise les modalités de versement de cette participation et les modalités de sa révision annuelle.

Les crédits nécessaires sont prévus au BS 2023.

Il ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- de fixer, à compter de 2023, la participation de Saint-Louis Agglomération aux frais de fonctionnement des équipements communaux mis à disposition du collège Dolto à Sierentz à la somme de 60 000 € ;
- de verser cette participation dans les conditions précisées dans le projet de convention ci-annexé ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à 68 voix pour et 2 abstentions ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 20 novembre 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMAN

